Comité Stratégique BOIS ENERGIE Auvergne-Rhône-Alpes

Lettre d'information bois énergie

Octobre 2020 - N° 12

Cette lettre a pour objectif de transmettre le fait régional, l'actualité des réseaux et des entreprises du secteur de la racine à la cendre, ainsi que les initiatives des partenaires du territoire. Non exhaustive, elle est basée sur la volonté de partage des acteurs et la volonté de mettre en lumière des points intéressants pour la filière. Aussi, n'hésitez pas à nous faire vos remarques, nous envoyer vos articles pour contribuer, illustrer et partager.

Bonne lecture !

SOMMAIRE

ÉVÉNEMENTS 2
Webinaire de présentation des contrats de développement des énergies renouvelables 2
Retour sur la Semaine régionale du bois énergie 2

ÉCONOMIE 3
La troisième édition des Trophées de la bioéconomie est lancée ! 3
Kit Flambée, le kit tout-en-un pour une flambée 3

FINANCEMENTS 4
La Région Auvergne-Rhône-Alpes soutient l'économie du bois énergie 4
« Coup de pouce » chauffage des bâtiments tertiaires, le montant du CEE quadruplé 4
European Green Deal 4

ACTUALITÉS CHAUFFERIES, RÉSEAUX DE CHALEUR, COGÉNÉRATION 5
Les Valmonts, une résidence bien intégrée dans son environnement 6
Le Fonds chaleur du Grand Lyon, toujours d'actualité 6
Réalisation d'un réseau de chaleur bois citoyen pour alimenter sept bâtiments communaux à Varces 7
Nouvelle enveloppe Fonds chaleur de 2,7 millions d'euros pour Grenoble-Alpes Métropole 7
La chaleur renouvelable en perspective sur le territoire ardéchois 8

FORMATIONS 9
Formation Qualibois par Hargassner 9
Formation CIBE 9

PUBLICATIONS 9
« Quel est le parcours du bois énergie ? », une vidéo Dalkia, en partenariat avec Brut 9
Rapport Cattelot 10
FCBA Rapport de chantier Dynamic Bois PLOBOV 10
Des nouvelles de l'AMI Approvisionnement en bois local 10

ACTUALITÉS DES MEMBRES 11
Barraquand produit et distribue du bois énergie certifié 11
Un nouvel acteur bois énergie citoyen en Biovallée 11

COMITÉ STRATÉGIQUE BOIS ÉNERGIE 11
Nouvelle arrivée à Fibois AuRA 11
Comment devenir membre du CSBE et participer à ses travaux ? 12

ÉVÉNEMENTS

Webinaire de présentation des contrats de développement des énergies renouvelables

En France, près de la moitié de l'énergie finale est consommée sous forme de chaleur, et 61 % de cette énergie provient encore de sources non renouvelables, émettrices de gaz à effet de serre. Or, il existe des solutions techniques pour produire et consommer de la chaleur à partir de ressources locales et renouvelables (biomasse, solaire, géothermie, chaleur de récupération), adaptées à toutes tailles d'installations. L'ADEME propose un dispositif spécialement adapté aux spécificités de chaque structure pour diversifier les sources de production d'énergie : c'est le Contrat de développement des énergies renouvelables (CDER).

Pour découvrir ou en savoir plus sur les CDER, **l'ADEME organise un webinaire de présentation du dispositif avec un retour d'expérience de Grenoble-Alpes Métropole le 13 octobre, de 14h30 à 16h30**.

Publics cibles :

- Collectivités territoriales, leurs élus, leurs services
- Organismes gestionnaires de patrimoine : bailleurs, organismes de santé, grands comptes...
- Acteurs publics en lien avec la chaleur renouvelable et la transition énergétique
- Acteurs de la chaleur renouvelable et des réseaux de chaleur
- Associations et réseaux

Inscription (indispensable pour recevoir le lien vers la plateforme de visioconférence)

Retour sur la Semaine régionale du bois énergie

Du 6 au 10 juillet dernier, **le CSBE Auvergne-Rhône-Alpes a organisé la Semaine régionale du bois énergie**, en partenariat avec AURA-EE, Fibois AuRA, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, l'ADEME, le SGAR, la DRAAF et la DREAL. L'événement a réuni 160 participants lors des tables rondes et des ateliers, proposés au format webinaire.

Le programme portait sur l'état des lieux et les enjeux liés au développement vertueux de la filière bois énergie en Auvergne-Rhône-Alpes : l'approvisionnement en ressource, le montage de projets de chaufferie bois énergie sur les territoires, la participation citoyenne au financement, les modèles économiques, les atouts et les retombées économiques.

Le partage d'expertises et les retours d'expérience des collectivités, des professionnels et des représentants du monde industriel avaient pour objectifs d'aider les participants à trouver les solutions les plus adaptées à leur territoire et leur problématique.

Ci-dessous, vous trouverez le recueil des interventions, avec les liens vers les vidéos et les présentations.

Consulter le recueil d'interventions

Une ressource au service du développement économique et de la résilience énergétique des territoires

ÉCONOMIE

La troisième édition des Trophées de la bioéconomie est lancée !

Les Trophées de la bioéconomie récompensent des **projets de filière valorisant des solutions biosourcées**, qui peuvent se substituer au fossile.

Les projets déposés doivent répondre aux critères suivants :

- Valoriser des bioressources de façon durable en de nouveaux débouchés non alimentaires, s'inscrivant dans l'une des trois catégories suivantes : biomatériaux, chimie biosourcée, bioénergies ;
- S'inscrire dans une démarche de filière : mise en relation de l'amont et de l'aval (production, formulation, industrialisation, commercialisation) avec création de valeur à tous les niveaux de la chaîne ;
- Apporter une solution biosourcée innovante, aboutie (au moins sous la forme d'un prototype), récente (moins de cinq ans) et répondant à des attentes du consommateur ou de l'industriel utilisateur ;
- S'ancrer dans un territoire français, en contribuant à son aménagement et son dynamisme économique.

Le système de production de la biomasse doit être durable et cohérent avec les politiques publiques dédiées (agroécologie, Stratégie nationale de mobilisation de la biomasse, initiative 4 pour 1000, Programme national de la forêt et du bois…).

La date limite de dépôt des dossiers auprès de la DRAAF est fixée au 15 novembre 2020. La tenue du jury régional et la désignation des lauréats régionaux interviendront entre le 16 novembre 2020 et le 15 janvier 2021. Dans un second temps, les lauréats régionaux sélectionnés seront soumis à un jury national.

Les noms des lauréats seront dévoilés lors du Salon international de l'agriculture 2021, prévu du 27 février au 7 mars 2021.

Nous vous invitons à **faire largement circuler cette information auprès de vos réseaux d'acteurs et de personnes ou structures susceptibles de candidater** et vous vous remercions par avance de l'aide apportée à la réussite de cette troisième édition des Trophées de la bioéconomie.

▸ **En savoir plus**

Kit Flambée, le kit tout-en-un pour une flambée

Développé en 2019, un nouveau produit, le **kit Flambée d'un soir**, a été mis sur le marché en 2020. Il s'agit d'un carton contenant l'ensemble des éléments permettant de réaliser une flambée de 5 à 6 heures environ (ou deux flambées de 2 à 3 heures).

Il contient :

- 9 à 10 bûches de haute qualité
- des bûchettes d'allumage
- 2 allume-feux
- des allumettes
- une notice d'allumage écologique
- une devinette sur un arbre forestier

Les bûches proviennent des forêts du Haut-Bugey (Ain). Le conditionnement des différents produits est également réalisé dans l'Ain, au sein des ESAT (établissements et services d'aide par le travail) de Viriat et Bellegarde.

Plus d'informations : **www.ambiance-buches.fr**

Contact : Franck Laroudie - **contact@ambiance-buches.fr** - 06 45 89 66 72

FINANCEMENTS

La Région Auvergne-Rhône-Alpes soutient l'économie du bois énergie

Voté en mai dernier, le nouveau dispositif de la Région Auvergne-Rhône-Alpes permet d'**aider les jeunes entreprises de travaux forestiers à investir**. L'entreprise, de moins de trois ans, peut ainsi déposer un dossier pour une subvention de 50 % de dépenses (plafonnées à 10 000 €) pour l'achat de matériel neuf et de certains consommables (tronçonneuses, câbles, équipements de protection individuelle…), si elle est engagée dans une démarche de gestion durable (engagement PEFC, qualification QualiTerritoires, etc.). Cette subvention peut être renouvelée une fois sur une période de trois ans et sur la base de nouvelles dépenses.

Pour plus de renseignements, s'adresser au réseau Fibois, qui apporte également son aide au montage de dossier.

Par ailleurs, l'**appel à projets Aide à la logistique de la filière bois**, lancé en 2018 et ouvert aux collectivités et aux professionnels, vient d'être **actualisé**. Il permet d'accompagner les projets de plateformes de séchage, tri, stockage ou arrosage des bois, grâce à deux sessions de sélection annuelles (dates limites de dépôt des dossiers : décembre et juin). Les acteurs du bois énergie mobilisent fortement ce dispositif, notamment pour le stockage.

- **Consulter les conditions et modalités du dispositif d'aide pour les entreprises de travaux forestiers**

- **Consulter les conditions et modalités de l'appel à projets Aide à la logistique**

« Coup de pouce » chauffage des bâtiments tertiaires, le montant du CEE quadruplé

Le dispositif « Coup de pouce », issu du mécanisme des certificats d'économie d'énergie (CEE), est applicable depuis le 20 mai 2020. Il permet de **multiplier jusqu'à quatre fois le montant du CEE attribué pour le remplacement d'une chaudière** peu performante par une chaudière biomasse ou un réseau de chaleur alimenté par des énergies renouvelables.

À noter qu'un dispositif similaire existe depuis 2019 pour le chauffage des logements.

- **Pour en savoir plus**

European Green Deal

L'appel à projets European Green Deal, dans le cadre du programme Horizon 2020, est paru. La Commission européenne a placé au cœur de son mandat le projet Green Deal qui vise à **faire de l'Europe le premier continent climatiquement neutre en 2050**. Au travers de cet appel, la Commission européenne répond au besoin urgent de faire face à la crise climatique et de mieux protéger l'environnement et la biodiversité unique du continent. L'appel Green Deal porte sur le défi tout aussi urgent de contribuer à **la relance de l'Europe au lendemain de la crise** liée au Covid-19.

- **Pour plus d'informations**

ACTUALITÉS CHAUFFERIES, RÉSEAUX DE CHALEUR, COGÉNÉRATION

En cohérence avec sa **démarche TEPOS-CV** et la signature d'un **contrat territorial** avec l'ADEME, la **Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien (COR)** poursuit une politique d'actions en matière de développement local et durable, de maîtrise des dépenses énergétiques et de développement des énergies renouvelables. Ainsi, la COR réalise, avec le bureau d'études éepos, **quatre réseaux de chaleur bois énergie** sur son territoire :

- Avec un marché global de performance commun pour Thizy-les-Bourgs (1,3 MW bois) et Cours (660 kW bois), intégrant la conception, la réalisation et l'exploitation maintenance :
  - ⇨ **Plus de 6 GWh de chaleur renouvelable par an**
  - ⇨ Mises en service programmées pour fin 2020 et été 2021
- Avec un marché de conception réalisation pour Claveisolles (120 kW bois + 10 m² de solaire thermique) et Valsonne (100 kW bois).

Parallèlement, elle a assuré sa prise de compétence « réseaux de chaleur » en créant la **régie COR chaleur bois**, qui assurera la gestion des réseaux.

La COR poursuit sa dynamique avec le lancement, en 2020, d'un **Schéma directeur de l'énergie**, également réalisé en partenariat avec éepos.

Projet Thizy-les-Bourgs

Projet Cours

Les Valmonts, une résidence bien intégrée dans son environnement

Les Valmonts est une résidence touristique de standing située à Lanslebourg, à 1 400 m d'altitude, dans le Parc national de la Vanoise.

Historiquement, le chauffage de la piscine, de son espace ambiant, ainsi que de l'eau chaude des vestiaires, était assuré par un réseau de chaleur au fioul. La volonté des copropriétaires était de substituer au fioul une énergie plus en adéquation avec la localisation de la résidence. Le choix s'est donc porté sur la **réalisation d'une chaufferie à granulés**, constituée de deux chaudières Okofen de 48 kW en cascade.

Francenergies - installateur - et Oteis - bureau d'études -, tous deux situés à proximité de Chambéry, ont dû penser la création complète d'une chaufferie à l'intérieur du bâtiment. Ils ont dû relever **plusieurs défis techniques** pour mener à bien ce chantier. Ainsi, il a fallu tenir compte de la surface disponible, afin d'optimiser la capacité du silo maçonné pour limiter le nombre de livraison en hiver. Aussi, la teinte des conduits de ventilation et des fumées a été réfléchie pour une intégration paysagère et une cohérence architecturale, en rapport avec le site naturel d'exception et la façade en pierre de l'édifice.

Le Fonds chaleur du Grand Lyon, toujours d'actualité

La Métropole de Lyon a contractualisé avec l'ADEME, en début d'année 2020, une délégation territoriale de gestion du Fonds chaleur, **le Fonds chaleur du Grand Lyon**. Il s'agit d'un dispositif d'aide à l'installation d'énergies renouvelables thermiques sur le territoire, permettant le financement de projets de taille modérée (pas de seuils minimaux de production), notamment des chaufferies bois avec ou sans réseau de chaleur. **Entreprises, collectivités, promoteurs, associations, bailleurs**, le dispositif cible tous les acteurs du territoire de la **Métropole de Lyon**, hors particuliers.

Le contrat permet à **la Métropole de Lyon, avec l'appui de l'ALEC Lyon**, d'instruire et de verser les aides directement auprès des porteurs de projet. Il permet de bénéficier :

- d'une aide financière pour les études de 30 % ou 50 % et d'une aide à l'investissement jusqu'à 40 % ;
- d'un accompagnement gratuit par l'ALEC Lyon tout au long du projet.

Le contrat, mis en place sur trois ans, est une réelle **opportunité d'accélérer la transition énergétique et écologique** sur le territoire métropolitain, en développant les dynamiques locales. Il porte sur des installations largement éprouvées et permet de **favoriser l'émergence de projets de taille modeste, afin d'inclure chaque porteur de projet** dans l'atteinte des objectifs de transition écologique.

Contact ALEC Lyon : Lucas Venosino - lucas.venosino@alec-lyon.org - 04 28 29 96 09

Réalisation d'un réseau de chaleur bois citoyen pour alimenter sept bâtiments communaux à Varces (38)

À la suite d'une réflexion sur la mutualisation des moyens de production de chauffage, la Ville de Varces a retenu Forestener pour **réaliser un réseau de chaleur bois**, en contrat de concession. Forestener est un groupement d'acteurs proposant des solutions « clefs en main » de chaleur renouvelable, avec des **financements citoyens**. Forestener prend ainsi en charge le financement des systèmes mis en place, leur conception, réalisation et exploitation sur 20 ans, avec engagement de performance, auxquels s'ajoutent la mobilisation d'épargne locale et la sensibilisation des usagers à la transition énergétique.

L'installation réalisée à Varces comprend deux chaudières bois plaquette, de provenance 100 % iséroise et d'une puissance de 250 kW unitaire, et un réseau de chaleur de 625 m de long reliant les sept bâtiments. Les deux chaudières gaz déjà présentes constitueront le secours en cas de grand froid.

Le projet a bénéficié du dispositif **Fonds chaleur renouvelable de la métropole grenobloise** : sur le volet technique avec l'accompagnement de l'ALEC de la métropole grenobloise, et sur le volet financier avec l'attribution de subventions par Grenoble-Alpes Métropole, à qui l'ADEME délègue la gestion du Fonds.

Les travaux ont démarré en août par le passage du réseau dans la cour de l'école. L'installation des chaufferies est prévue à l'automne, et leur mise en service en janvier 2021.

Nouvelle enveloppe Fonds chaleur de 2,7 millions d'euros pour Grenoble-Alpes Métropole

En 2017, Grenoble-Alpes Métropole lançait son dispositif « Fonds chaleur renouvelable de la Métropole » dans le cadre d'un contrat d'objectifs avec l'ADEME.

Au bout de trois ans de mise en œuvre, les **objectifs fixés par la contractualisation ont été atteints**. Ce sont ainsi 20 projets bois énergie, un projet de géothermie et trois projets solaire thermique, soit 5,9 GWh de chaleur renouvelable, qui ont été initiés sur la métropole, avec une aide financière allant de 20 % à 80 % de l'investissement.

Forte de cette expérience, la métropole renouvelle son dispositif jusqu'en 2023, pour **soutenir les porteurs de projet dans leurs investissements** à hauteur de **2,7 millions d'euros pour un objectif de 8 GWh** d'énergie renouvelable thermique. Le Fonds chaleur permet également d'**accompagner les projets dans un objectif de performance et de qualité globale**, de la phase de conception jusqu'au suivi de la performance des installations, grâce au soutien et à l'expertise de l'ALEC de la métropole grenobloise. Ce sont ainsi 42 nouvelles installations de géothermie, solaire thermique et chaudières bois avec ou sans réseau de chaleur, qui sont attendues : à ce jour, **une dizaine de projets matures sont déjà à l'étude**.

La chaleur renouvelable en perspective sur le territoire ardéchois

La candidature du Département de l'Ardèche, en partenariat avec le Syndicat départemental d'énergies de l'Ardèche (SDE 07), Fibois Ardèche-Drôme et l'ALEC de l'Ardèche, a été retenue, à la suite de sa proposition de conduite du dispositif AURARENOCT (AUvergne Rhône-Alpes REnovation des bâtiments des Collectivités Territoriales), déployé par l'ADEME. Il s'agit de la **mise en œuvre de la fiche action « Développer la production de chaleur d'origine renouvelable »** inscrite dans les contrats de transition écologique.

Ce dispositif vise à encourager les collectivités rurales à mettre en place une programmation d'investissements, portant sur la maîtrise de l'énergie et le développement des énergies renouvelables.

L'incitation à la rénovation des bâtiments des collectivités et la promotion de l'utilisation des énergies renouvelables comme moyen de production de chaleur en sont les priorités.

En apportant, par le biais de ce programme, un **accompagnement aux porteurs de projet** dans leurs démarches, ainsi qu'un **soutien financier** via des subventions, les objectifs sont de **réduire de 40 % la consommation énergétique des bâtiments** et d'engager l'**installation de 60 unités de production** de chaleur issue d'énergie renouvelable, pour une production totale visée de plus de 7 000 MWh.

Une **enveloppe de 1 900 000 €** de subvention est prévue pour aider les porteurs de projet dans leurs investissements portant sur les installations de production de chaleur. C'est une **opportunité inédite pour les communes ardéchoises**.

Chaufferie et chaudière bois de la commune de Montpezat-sous-Bauzon © SDE 07

Lire l'article de l'ALEC sur le sujet

Contacts :

- Accompagnement des projets : Mathieu Martin (SDE 07) - **m.martin@sde07.com**
- Animation du dispositif : Nicolas Raza (ALEC 07) - 06 45 59 81 62

FORMATIONS

Formation Qualibois par Hargassner

Le concessionnaire Hargassner France Rhône-Savoie, installé à Saint-Genis-les-Ollières, à proximité de Lyon, est maintenant agréé pour dispenser la **formation « Équipement biomasse - vecteur eau »**. Les installateurs souhaitant être labellisés Qualibois vecteur eau doivent suivre cette formation de trois jours. L'implantation géographique du concessionnaire permet aux installateurs de toute la région de venir suivre ce programme. Ces formations peuvent être financées par les organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA).

Cinq sessions sont programmées :

- du 20 au 22 octobre 2020
- du 1er au 3 décembre 2020
- du 1er au 3 février 2021
- du 6 au 8 avril 2021
- du 1er au 3 juin 2021

Vous pouvez formuler votre demande à l'adresse **formation.hfrs@hargassner-france.com** ou contacter la concession au 04 26 18 22 49.

Formation CIBE

Le Comité interprofessionnel du bois énergie (CIBE) et le cabinet METROL organisent deux formations :

- 17 et 18 novembre 2020 : **stage ADOBOIS**
  Formation professionnelle sur les règles de l'art de **l'exploitation, du monitoring et de l'optimisation d'une chaufferie bois**

- 8 et 10 décembre 2020 : **stage ENERBOIS**
  Formation professionnelle sur les règles de l'art du **montage de projets bois énergie**

PUBLICATIONS

« Quel est le parcours du bois énergie ? », une vidéo Dalkia, en partenariat avec Brut

Diffusée à l'occasion de la Journée mondiale du Climat, cette vidéo explique ce qu'est la biomasse et présente ses nombreux avantages pour la **réduction des émissions de CO_2**, mais aussi pour **l'emploi local et l'économie circulaire**. Elle a cumulé plus de 548 000 vues sur les réseaux sociaux dès le premier mois.

- **Regarder la vidéo**

Rapport Cattelot

Rendu public le 17 septembre dernier, le rapport de la députée Anne-Laure Cattelot pose les bases d'une **nouvelle gouvernance dans la gestion de la forêt** en France, en proposant la création d'une Agence nationale des forêts et une gouvernance locale qui implique plus les collectivités. Par ailleurs, le rapport préconise l'interdiction des coupes rases de plus d'un hectare.

- **Regarder la vidéo de présentation du rapport**
- **Télécharger le rapport Cattelot**

FCBA Rapport de chantier Dynamic Bois PLOBOV

L'Institut technologique Forêt cellulose bois-construction ameublement FCBA publie un **rapport de chantier comparant deux coupes bois d'œuvre / bois industrie et bois d'œuvre / bois énergie**.

Contact : Stéphane Grulois - **stephane.grulois@fcba.fr**

- **Télécharger le rapport FCBA**

Des nouvelles de l'AMI Approvisionnement en bois local

À la lumière des dynamiques mises en place depuis 30 ans, la Communauté de communes du Val de Drôme (CCVD) en Biovallée et la Communauté de communes du Crestois et du Pays de Saillans se sont engagées dans une gestion durable de leurs ressources. La vidéo, réalisée à l'initiative d'Élise Chevalier - chargée de mission agri-environnement à la CCVD -, avec la participation d'Emanuel Ferotin - exploitant forestier - et de Michel Castro - propriétaire forestier -, est un exemple d'**initiative permettant aux intercommunalités de sensibiliser aux enjeux forestiers**, tels que le principe de coupe en éclaircie, présenté ici.

Capture de la vidéo sur les coupes en éclaircie

L'élaboration du PCAET de la CCVD a mis en avant le besoin, pour le territoire, de mettre en place une démarche globale autour de la ressource forestière, de manière à pouvoir **répondre aux enjeux de transition énergétique et d'adaptation au changement climatique**.

En 2019, les deux territoires ont été lauréats de l'appel à manifestations d'intérêts Bois énergie, porté par le CSBE de la région Auvergne-Rhône-Alpes, avec, pour objectif, la création d'une filière bois énergie locale. Un premier travail (état des lieux, identification d'enjeux et d'actions, etc.) a été réalisé, afin de préfigurer l'élaboration d'une stratégie forestière pour le territoire. Aujourd'hui, les deux intercommunalités se concentrent sur la recherche et la mobilisation de financements spécifiques, qui permettront de déployer les installations fonctionnant au bois énergie sur le territoire.

- **Regarder la vidéo**

ACTUALITÉS DES MEMBRES

Barraquand produit et distribue du bois énergie certifié

Barraquand SAS, producteur et distributeur de bois bûches sous la marque Éco Bois Énergie, passe à la vitesse supérieure dans sa démarche de professionnalisation.

Accompagnée par l'interprofession bidépartementale Fibois Ardèche-Drôme et son laboratoire bois énergie, l'entreprise vient de recevoir son **certificat de titularisation pour la certification NF Bio combustible solide** pour ses nouveaux produits bois bûches conditionnés en ballots qualité H1 haute performance.

Ses produits s'adressent aux clients particuliers et distributeurs. Ainsi, Barraquand rejoint les trois producteurs nationaux déjà certifiés sur le territoire français et reconnus par Flamme verte.

Découvrir Barraquand en vidéo

Un nouvel acteur bois énergie citoyen en Biovallée

La SCIC de production d'énergie renouvelable (EnR) dwatts - nouvelle adhérente au CSBE -, qui rassemble habitants, collectivités et entreprises pour produire de l'électricité photovoltaïque sur la Vallée de la Drôme, lance un projet bois énergie. Inspirée par les dispositifs conçus par ERE 43 et Forestener, **dwatts développe un service de fourniture de chaleur renouvelable sur le territoire Biovallée**. La ressource bois locale est abondante et les chaufferies bois sont encore assez rares : la chaleur bois représente un **potentiel de développement important**.

Dwatts a donc lancé, en juin, un recensement des bâtiments gros consommateurs d'énergies fossiles et une étude de la filière bois énergie locale.

Les prochaines étapes sont tracées : s'appuyer sur un contrat de développement des EnR thermiques de l'ADEME pour mettre en chantier une première grappe de chaufferies (qui comprendra un réseau de chaleur) et rendre le dispositif opérationnel. En parallèle, dwatts travaille avec les communautés de communes de Biovallée pour **construire un contrat de développement des EnR territorial, qui pourra bénéficier à tous les acteurs du territoire**.

Contact : Éric Belvaux - **eric@dwatts.fr**

COMITÉ STRATÉGIQUE BOIS ÉNERGIE

Nouvelle arrivée à Fibois AuRA

Julien Laporte a fait le choix de quitter Fibois AuRA pour aller vers d'autres projets professionnels. Martin Keller a pris le relais de ses missions. Il est désormais votre nouvel interlocuteur concernant le bois énergie chez Fibois AuRA et pour le CSBE.

Pour le contacter : **m.keller@fibois-aura.org** - 04 27 86 13 56 ou 06 74 55 45 52

Comment devenir membre du CSBE et participer à ses travaux ?

Contacter :

- Nicolas Picou - AURA-EE - **nicolas.picou@auvergnerhonealpes-ee.fr**

ou

- Martin Keller - Fibois Auvergne-Rhône-Alpes - **m.keller@fibois-aura.org**

CONTACTS RÉDACTION

Nicolas Picou - AURA-EE
nicolas.picou@auvergnerhonealpes-ee.fr

Martin Keller - Fibois AuRA
m.keller@fibois-aura.org

Pour être destinataire de la lettre, merci de vous inscrire auprès de **nicolas.picou@auvergnerhonealpes-ee.fr**

Une production :

Avec le soutien de :